

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Présents :	OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - JULIE Sonia - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian -
Excusés:	COLLOMB Thierry - DOBIAS Serge - JOVET Joël - NULLANS Marie Paule - REGNAULT Florence - VILLIEN Gisèle (pouvoir à Sylvie GIRARD)
Absente	PY Adéline
Secrétaire :	GIRARD Sylvie

I – AFFAIRES GENERALES

1. Révision des tarifs pour l'année 2012

• Salle des fêtes (indice INSEE de référence : octobre 2011 : 122.73)	
- Associations communales	gratuit
- Associations hors commune	190.00 €
- Sociétés diverses	242.00 €
- Particuliers de la commune	133.00 €
- Particuliers hors commune	190.00 €
- Supplément chauffage	60.00 €
• Chalet de Foran/semaine (indice INSEE de référence 3è trimestre 2011 : 120.35)	
- Basse Saison	374.00 €
- Haute saison	464.00 €
- Weekend (2 nuits)	175.00 €
• Eau et assainissement	
- Abonnement logement	51.41 €
- M3 jusqu'à 300	1.11 €
- M3 supplémentaire	0.51 €
- Chalet d'alpage	29.38 €
- Location compteur	12.42 €
- Abonnement assainissement	48.70 €
- M3 assainissement	1.55 €

2. Convention Club Alpin Français – refuge de Presset

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reconstruction du refuge de Presset. Il donne lecture au Conseil Municipal de la convention relative au prélèvement d'eau dans le milieu naturel, soit le lac, à des fins d'alimentation du refuge. Cette convention a fait l'objet de plusieurs échanges avec le Club Alpin Français notamment en ce qui concerne le bivouac aux alentours du refuge et du lac.

Il propose de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

3. Convention Communauté de Communes : mise à disposition de personnel damage de la piste de luge

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour assurer le damage de la zone hivernale de loisirs des Fours, la Communauté de Communes du Canton d'Aime a créé un poste d'adjoint technique territorial saisonnier.

La commune a souhaité aménager une petite aire de luge à proximité du chalet du Pars et a sollicité l'intervention de l'adjoint technique territorial saisonnier pour assurer le damage.

Le conseil communautaire a donné son accord sous réserves que la commune prenne en charge le montant de la rémunération, des charges sociales correspondant au service effectué selon les dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988.

Il convient de valider ce principe par la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Donne son accord pour la mise à disposition par la Communauté de Communes de son adjoint technique territorial,
- Accepte le remboursement des frais correspondants (salaires et charges sociales),
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et toute pièce relative à la présente affaire.

4. Travaux Office National des Forêts 2012

Monsieur Xavier BONNET-EYMARD présente au Conseil Municipal les travaux prévus en forêt communale pour 2012. Une coupe de bois est prévue sur la parcelle I.

Des projets de soumission au régime forestier de parcelles communales sont également à l'étude.

II – QUESTIONS DIVERSES

5. Ecole Le Villard

- Vous pouvez dès le 3 janvier 2012 inscrire vos enfants pour la prochaine rentrée scolaire.

- Les parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants, les nourrices agréées ou toutes personnes intéressées par les problèmes de garde de leur(s) enfant(s) sur la commune sont invités à une réunion qui se tiendra le 10 janvier 2012 à 20 heures à l'école du Villard.

6. Déneigement

Afin de faciliter le déneigement et la circulation, nous vous invitons à ne pas laisser vos véhicules stationner sur la voie publique et ne pas y redéposer la neige après le passage du chasse neige.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 19 décembre 2011

Le Maire,
M. OUDARD